

ateme

Keep content looking great wherever it's played

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Encodage vidéo
haute performance

010101010010101101011101010110010101100111001010101
0101000011110001110101010001010110011100101010101



Paris, le 24 juin 2014

ELIGIBILITE DES ACTIONS ATEME AU PEA-PME SOUSCRIPTION JUSQU'AU 3 JUILLET 2014

ATEME, spécialiste mondial de la compression vidéo, annonce respecter les critères d'éligibilité au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283), à savoir :

- un effectif total inférieur à 5 000 salariés ;
- un chiffre d'affaires inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

En conséquence, **les actions ATEME peuvent pleinement être intégrées au sein des comptes PEA-PME**, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Pour mémoire, l'introduction en bourse d'ATEME sur Euronext Paris est en cours et la souscription en vue de l'admission aux négociations des actions ATEME est ouverte jusqu'au 3 juillet 2014 à 17h pour l'offre à prix ouvert et à 18h pour le placement global. Selon le calendrier indicatif, la première cotation devrait intervenir le 10 juillet 2014.

À propos d'ATEME

ATEME, un des leaders technologiques de la compression vidéo, fournit aux chaînes de télévision et aux diffuseurs de contenu des solutions logicielles d'encodage et de décodage de leurs flux vidéo. L'avance technologique d'ATEME permet à ses clients de bénéficier d'une qualité d'image exceptionnelle tout en réduisant leur consommation de bande passante. S'appuyant sur plus de 10 ans de R&D internalisée, ATEME a largement contribué au lancement de HEVC (High Efficiency Video Coding), le nouveau standard de compression vidéo dont la généralisation à toute l'industrie vidéo constitue un fort potentiel de croissance pour ATEME.

Avec une présence commerciale dans 10 pays et un effectif de 130 collaborateurs dont 56 en R&D à Bièvres, ATEME vend à plus de 200 clients et a réalisé en 2013 un chiffre d'affaires de 20,6 M€, dont 89% à l'international.

Plus d'informations sur www.ateme-bourse.com

CONTACT ATEME
Michel Artières
Président Directeur Général

CONTACT INVESTISSEURS
Yoann Nguyen
Tél. : +33 (0)1 53 67 35 95
ateme@actus.fr

CONTACT PRESSE
Anne-Catherine Bonjour
Tél. : +33 (0)1 53 67 36 93
acbjour@actus.fr



Caractéristiques des titres ATEME

- Libellé : ATEME
- Code ISIN : FR0011992700
- Mnémonique : ATEME
- Compartiment : C

Mise à disposition du Prospectus

Des exemplaires du document de base enregistré le 10 juin 2014 sous le numéro I. 14-039 et de la note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) visée le 18 juin sous le numéro 14-303 sont disponibles sans frais et sur simple demande au siège social d'ATEME – 26 Burospace – Route de Gizy – 91570 Bièvres – France. Ce dernier peut être consulté sur les sites Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et d'ATEME (www.ateme-bourse.com).

Facteurs de risques

L'attention du public est attirée sur le chapitre 4 « Facteurs de risques » du document de base enregistré par l'AMF et sur le chapitre 2 « Facteurs de risques liés à l'offre » de la note d'opération visée par l'AMF le 18 juin 2014 sous le numéro 14-303, et en particulier sur le risque lié aux pertes historiques.

Avertissement

Ce communiqué n'a pas été diffusé et ne doit pas être diffusé, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions ATEME dans un quelconque pays. Aucune offre d'actions n'est faite, ni ne sera faite en France, préalablement à l'obtention d'un visa de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») sur un prospectus composé du document de base objet de ce communiqué et d'une note d'opération qui sera soumise ultérieurement à l'AMF. La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Par conséquent, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué est diffusé, distribué ou publié doivent s'informer de ces éventuelles restrictions locales et s'y conformer.

Ce communiqué ne constitue ni une offre d'achat ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières de ATEME aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières de ATEME ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis d'Amérique, en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »). Les valeurs mobilières de ATEME n'ont pas été enregistrées et ne seront pas enregistrées au titre du Securities Act et ATEME n'a pas l'intention de procéder à une quelconque offre au public de ses actions aux États-Unis d'Amérique.

Le présent communiqué ne contient pas ou ne constitue pas une invitation, un encouragement ou une incitation à investir. Le présent communiqué est destiné uniquement aux personnes (i) qui ne se trouvent pas au Royaume-Uni ; (ii) qui sont des "investment professionals" répondant aux dispositions de l'Article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'amendé) (l'« Ordonnance ») ; (iii) qui sont des personnes répondant aux dispositions de l'article 49(2)(a) à (d) ("high net worth companies, unincorporated associations, etc.") de l'Ordonnance ; ou (iv) à qui une invitation ou une incitation à réaliser une activité d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la vente de valeurs mobilières pourrait être légalement communiquée ou avoir pour effet d'être communiquée (ces personnes mentionnées en (i), (ii), (iii) et (iv) étant ensemble désignées comme "Personnes Habilitées"). Le présent communiqué ne doit pas être utilisé ou invoqué par des personnes non habilitées. Tout investissement ou toute activité d'investissement en relation avec le présent communiqué est réservé(e) aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé que par des Personnes Habilitées.